

Rapport annuel

au 30 juin 2015

LBPAM RESPONSABLE ACTIONS SOLIDAIRE

Part «C»

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union européenne

Document public

LA BANQUE



POSTALE

La Banque Postale Asset Management – 34, rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 95015
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 099 733 euros – 344 812 615 RCS Paris

labanquepostale-am.fr

Sommaire

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

CERTIFICATION DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

Informations réglementaires concernant l'OPC

■ Depuis le 5 février 2015, les précisions suivantes liées à la réglementation américaine (Dodd Franck Act / FATCA) ont été apportées au prospectus de votre FCP :

- statut fiscal FATCA de votre FCP qui lui permet, le cas échéant, de bénéficier de dispositions fiscales plus favorables,
- mention que les parts sont émises uniquement au porteur ou au nominatif administré.

Par ailleurs, suite à l'arrêt de la publication des prix et taux des BTF et BTAN par la Banque de France, le cours des bons émis par les États de la zone euro est désormais celui diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché.

■ Depuis le 30 mars 2015, les modifications suivantes ont été apportées à votre FCP :

- Augmentation des commissions de mouvements : le prospectus de votre FCP intègre le nouveau format du tableau de présentation des commissions de mouvement. Les frais courants associés dans les DIC1 ont également été mis à jour en cas d'impact substantiel.
- Modification de la source du taux de change applicable aux instruments financiers négociés sur un marché réglementé hors UE : le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres, remplace le cours de devises publié par la Banque centrale européenne au jour de l'évaluation.

■ À compter du 29 septembre 2015, les ordres de souscriptions et de rachats des parts du FCP seront centralisés, chaque jour de publication de la valeur liquidative, au plus tard en J à 13h (heure de Paris) auprès du dépositaire CACEIS Bank France, et exécutés sur la base de la valeur liquidative datée de J+1 (jour ouvré), le règlement des ordres intervenant en J+3 chez le dépositaire du fonds,

■ À compter du 20 octobre 2015, les ordres de souscriptions et de rachats des parts de votre FCP seront centralisés, chaque jour de publication de la valeur liquidative, au plus tard en J à 13h (heure de Paris) auprès du dépositaire CACEIS Bank France, et exécutés sur la base de la valeur liquidative datée de J+1 (jour ouvré), le règlement des ordres intervenant en J+3 chez le dépositaire du fonds.

Commentaire de gestion

Environnement

Au cours de l'exercice sous revue, la question de l'action des banques centrales aura été déterminante. Le Quantitative Easing a indéniablement porté ses fruits aux États-Unis, l'économie américaine a atteint des taux de croissance supérieurs à 4 % et est parvenue à créer des nouveaux emplois à un rythme soutenu ces derniers mois. Le calendrier du relèvement des taux reste désormais le défi principal de la Réserve fédérale. Les valorisations sont à des niveaux historiquement importants et la hausse des marges bénéficiaires laisse présager des potentiels de hausse des actions plus limités qu'au sein des autres pays développés. Au cours de l'exercice, l'indice MSCI USA a présenté une performance de + 32,09 %.

Si le Quantitative Easing a été une réussite aux États-Unis, les Abenomics n'ont pas eu l'effet escompté au pays du Soleil-Levant. Contre toute attente, la croissance japonaise a été décevante. La Banque du Japon a décidé d'accélérer le rythme de son plan d'élargissement de la base monétaire à 80 trillions de yens (contre 60- 70 auparavant). Cette mesure a eu pour effet de voir le yen se déprécier, passant au-dessus des 110 JPY/USD pour la première fois en six ans, et redonnant ainsi un souffle aux exportateurs nippons. Malgré la hausse des marchés d'actions, les valorisations ne sont pas apparues dans une zone de cherté. De plus, les évolutions réglementaires récentes ont apporté un appui supplémentaire aux cours des actions. Au cours de l'exercice, l'indice MSCI JAPAN a présenté une performance de + 33,61 %.

En Europe, en revanche, nous avons assisté à davantage de tergiversations, où de nombreuses divergences au sein des gouverneurs de la BCE auront retardé la mise en place d'un Quantitative Easing européen, finalement lancé au début de l'année 2015 inéluctablement, au regard d'une croissance morose et d'une inflation obstinément faible. Si les valorisations absolues ont pu apparaître élevées, elles ne se sont pas montrées excessives une fois corrigées du cycle. Au cours de l'exercice, l'indice MSCI EUROPE a présenté une performance de + 14,27 %.

Au sein des pays émergents, les banques centrales ne sont pas restées en marge. C'est le cas de la Chine, où les publications économiques ont montré que l'Empire du Milieu fut en proie à des tensions désinflationnistes, à un dégonflement de la bulle immobilière et à une restructuration du marché du crédit, qui a profité de l'environnement de liquidité abondante notamment du fait de la politique monétaire accommodante de la Banque de Chine. La perspective

d'un assouplissement supplémentaire de l'autorité monétaire est restée un facteur de soutien à court et moyen terme. Dans les émergents, de manière générale, la disparité est restée de mise avec des divergences tant sur le plan des fondamentaux que sur celui des valorisations en fonction des pays. Au cours de l'exercice, l'indice MSCI EMERGING MARKETS a présenté une performance de + 16,84 %.

Au final, les marchés actions furent cadencés par la poursuite de la croissance américaine, la reprise européenne, les politiques monétaires ultra-accommodantes de la BCE et de la BOJ, le retour des opérations des grandes entreprises, ainsi que la poursuite attendue du redressement des marges des entreprises, notamment en Europe. En fin d'exercice sous revue, le parcours des marchés est resté assez chahuté du fait de la persistance de plusieurs sources de volatilité autour de la politique de la Fed, de tensions persistantes entre la Russie et l'Ukraine, mais surtout autour des inquiétudes grandissantes autour de la Grèce.

Sur le marché des changes, la Grèce et la désynchronisation des politiques monétaires des banques centrales intervenue depuis plusieurs mois ont accru la volatilité des taux de change. Cette volatilité a été également observée sur les marchés obligataires. Après avoir touché un niveau historiquement bas à 0,075 %, un rebond soudain des taux 10 ans allemand début juin a accentué le trouble des investisseurs, déjà inquiets de l'effondrement possible des marchés obligataires.

Enfin, l'exercice sous revue aura été également marqué par un choc pétrolier, qui a pris toute son ampleur à la fin du mois de novembre 2014 avec le sommet de l'OPEP, et qui a contribué à une volatilité élevée et à une baisse importante des cours du pétrole. Au cours de l'exercice, l'indice BLOOMBERG COMMODITY EX-AGRICULTURE & LIVESTOCK a présenté une performance de - 12,79 %.

Gestion du portefeuille LBPAM RESPONSABLE ACTIONS SOLIDAIRE

LBPAM Responsable Actions Solidaire est un OPC d'actions principalement investi sur les marchés d'actions de la zone euro, qui présente la particularité d'être à la fois un fonds solidaire et un fonds investi dans des entreprises dont la sélection prend notamment en compte des critères sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La structure du portefeuille est restée relativement stable au cours de l'exercice, avec un cœur de portefeuille constitué d'un investissement dans la SICAV 'LBPAM Responsable Actions Euro' à hauteur de 43 % environ de l'actif du fonds. D'autres OPC investis en actions de la zone euro complétaient cet investissement : 'ALLIANZ VALEURS DURABLES', 'EURO CAPITAL DURABLE' et 'SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE'.

En tant que fonds solidaire, LBPAM Responsable Actions Solidaire investit entre 5 % et 10 % de son actif dans des titres émis par des entreprises solidaires. Au cours de l'exercice sous revue, le fonds est demeuré investi dans deux organismes solidaires ayant pour point commun d'agir en faveur de l'insertion économique et sociale de personnes en difficulté, mais selon deux approches complémentaires : 'Société d'Investissement de France Active' et 'Habitat & Humanisme'.

La gestion n'a pas eu recours à des produits dérivés.

En tant que fonds solidaire, LBPAM Responsable Actions Solidaire investit entre 5 % et 10 % de son actif dans des titres émis par des entreprises solidaires. À la fin de l'exercice, le fonds est investi pour près de 8 % de son actif dans deux organismes solidaires, qui ont pour point commun d'agir en faveur de l'insertion économique et sociale de personnes en difficulté, selon deux approches complémentaires : la Société d'Investissement de France Active et Habitat & Humanisme.

Depuis 1988, le réseau associatif France Active œuvre en faveur de la solidarité et de l'emploi, notamment pour les personnes les plus éloignées du monde du travail. France Active accompagne, d'une part, les entrepreneurs sociaux et solidaires qui créent ou consolident des emplois et, d'autre part, les personnes en difficulté qui souhaitent créer leur propre entreprise. France Active leur propose une expertise financière et des financements qui leur permettent de viabiliser leur projet et d'accéder aux circuits bancaires et financiers.

En 2014, la SIFA a par exemple accordé un prêt de 50 000 euros à l'entreprise « Handicall », spécialiste de la relation clients (téléphonie, emails, courriers) qui favorise l'insertion professionnelle de personnes handicapées. Le prêt a permis de financer un aménagement des locaux pour améliorer les conditions de travail. Basée à Bordeaux, l'entreprise compte 63 ETP, dont 51 en situation de handicap.

Habitat et Humanisme s'est donnée pour mission de permettre l'accès des personnes seules et des familles en difficulté, à un logement décent et à faible loyer, de contribuer à la mixité sociale dans les villes en privilégiant les logements situés dans des quartiers « équilibrés », au cœur des agglomérations, et d'accompagner les personnes logées pour favoriser le retour de l'estime de soi, l'acquisition de l'autonomie et la reprise de liens sociaux, indispensables à toute insertion.

Au cours de l'année 2014, Habitat et Humanisme a ainsi permis la production de 205 nouveaux logements à destination des personnes en difficulté :

- 183 nouveaux logements par la Foncière d'Habitat et Humanisme dont 91 en pensions de famille et résidences sociales (3 opérations). Parmi ces logements, 57 correspondent à des habitats intergénérationnels (2 opérations), 74 ont été acquis en VEFA et 50 en bail à réhabilitation ou bail emphytéotique.
- 22 au sein d'une pension de famille, par l'intermédiaire d'un partenaire, bailleur social.

Habitat & Humanisme mène une politique d'accompagnement des familles relogées, afin de favoriser l'acquisition de l'autonomie et une véritable insertion sociale. L'accompagnement s'inscrit dans un réseau d'intervenants dont la famille est le centre : Habitat & Humanisme, travailleurs sociaux, partenaires institutionnels et associatifs. Plus de 1.500 bénévoles et une centaine de salariés sont impliqués dans cette mission, pour laquelle des efforts de formation sont indispensables.

L'économie sociale et solidaire (ESS) représenterait environ 2,4 millions d'emplois en France, et contribuerait pour près de 10 % du PIB. En France, une loi sur l'ESS a été votée par le Parlement le 21 juillet 2014. Le texte vise à « encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de l'ESS une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement ».

Une nouveauté introduite par la loi porte sur l'élargissement du « périmètre ESS » aux sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale et qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes de base – gouvernance participative, lucrativité limitée, utilité sociale... – de l'ESS.

En offrant un véritable statut à cette branche d'activité et en s'efforçant d'orienter vers elles une part plus importante des financements publics et privés, le gouvernement espère renforcer la solidité du secteur.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. La somme de l'exposition issue de l'investissement de titres en direct et de l'engagement est limitée à 100 % de l'actif net du FCP.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

Une référence aux performances de l'OPC est disponible sur le site internet de La Banque Postale Asset Management (onglet « Documentation » puis « Reporting ») :

www.labanquepostale-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de La Banque Postale Asset Management, 34, rue de la Fédération – 75015 Paris.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Adhésion de l'OPC à diverses initiatives

Le FCP LBPAM Responsable Actions Solidaire adhère au Code de transparence pour les OPC ISR ouverts au public, approuvé par l'AFG et le FIR.

LBPAM Responsable Actions Solidaire a obtenu le Label ISR Novethic en septembre 2015, pour la sixième année consécutive.

Par ailleurs, le FCP a été labellisé par Finansol en septembre 2010. Ce label fait l'objet d'un contrôle annuel.

Description des principaux critères et analyse des émetteurs

En tant que fonds de fonds, LBPAM Responsable Actions Solidaire n'a pas de critères d'investissement ESG propres. Cependant, avant d'investir dans un fonds cible, LBPAM s'assure que le/les fonds sélectionnés aient une démarche ISR qui ait fait ses preuves. On peut ainsi citer quelques points :

- La qualité de la recherche ISR interne (moyens humains, processus d'analyse...)
- La labellisation ISR par Novethic pour les fonds grand public
- Une politique d'investissement conforme à la démarche de LBPAM
- L'existence de références institutionnelles pour la société de gestion (mandat géré pour le Fonds de Réserve des Retraites par exemple), etc.

Les critères d'investissement ESG des fonds cibles investis au cours de l'exercice 2014-2015 peuvent être décrits de la manière suivante :

- Fonds ISR actions :
 - LBPAM Responsable Actions Euro, Allianz Valeurs Durables et Euro Capital Durable : approche « best-in-class » sur les enjeux ESG.
 - Sycomore Sélection Responsable : approche « best-in-universe » sur les enjeux ESG.
- Émetteurs solidaires :
 - Société d'Investissement de France Active : Elle a pour but de favoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle.
 - Habitat & Humanisme : Le but est de permettre aux familles et personnes seules en difficulté d'accéder à un logement décent et de bénéficier d'un accompagnement de proximité favorisant l'autonomie et la récréation du lien social, indispensable à toute insertion.

Description de la méthodologie d'analyse et processus d'investissement

Comme expliqué précédemment, en tant que fonds de fonds, LBPAM Responsable Actions Solidaire n'a pas de critères propres d'investissement ESG.

Chaque fonds sur lesquels est investi LBPAM Responsable Actions Solidaire présente sa propre méthodologie de prise en compte des critères ESG dans la définition de l'univers d'investissement éligible.

Cependant, avant d'investir dans un fonds cible, LBPAM s'assure que le/les fonds sélectionnés aient une démarche ISR conformes ses principes notamment sur la prise en compte des critères ESG dans la construction du portefeuille. Ainsi, pour les quatre fonds sélectionnés, le filtre extra-financier est appliqué préalablement à la construction du portefeuille. Le portefeuille est par conséquent composé uniquement d'émetteurs ayant fait l'objet d'une évaluation ESG favorable.

Mise à disposition d'informations ESG

LBPAM publie sur son site Internet la composition détaillée du portefeuille et un rapport ISR expliquant l'impact de la prise en compte des critères ESG sur la construction du portefeuille. Ces documents sont mis à jour tous les trois mois. Par ce biais, LBPAM souhaite donner à ses clients les moyens d'estimer la qualité de la démarche ISR mise en œuvre.

Effet de levier

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 102,51 % selon la méthode de l'engagement,
- 102,51 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvestis uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA (art. 91 quater L du CGI Annexe II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 76,55 %.

Procédure de suivi et de sélection des intermédiaires

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

Politique d'exercice des droits de vote

La Banque Postale Asset Management tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, 34 rue de la Fédération, 75015 Paris.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de La Banque Postale Asset Management : www.labanquepostale-am.fr.

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 30/06/2015 EN EUR

	30/06/2015	30/06/2014
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	9 557 898,90	6 960 869,65
Actions et valeurs assimilées	731 961,84	552 230,16
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	173 952,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	731 961,84	378 278,16
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	8 825 937,06	6 408 639,49
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 825 937,06	6 408 639,49
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	13 474,94	4 111,31
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	13 474,94	4 111,31
Comptes financiers	10 443,61	2 179,94
Liquidités	10 443,61	2 179,94
Total de l'actif	9 581 817,45	6 967 160,90

BILAN PASSIF AU 30/06/2015 EN EUR

	30/06/2015	30/06/2014
Capitaux propres		
Capital	9 479 433,62	6 861 746,85
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	186 871,79	166 128,01
Résultat de l'exercice (a, b)	-94 287,13	-67 617,68
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	9 572 018,28	6 960 257,18
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	9 799,17	6 903,72
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 799,17	6 903,72
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	9 581 817,45	6 967 160,90

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2015 EN EUR

	30/06/2015	30/06/2014
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2015 EN EUR

	30/06/2015	30/06/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	49,89	3,87
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	49,89	3,87
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-49,89	-3,87
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	88 249,48	54 336,42
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-88 299,37	-54 340,29
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-5 987,76	-13 277,39
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-94 287,13	-67 617,68

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Comme indiqué dans la note de présentation de l'ANC, la terminologie et la répartition de la rubrique OPC à l'actif du bilan ont été modifiées comme suit et peuvent être détaillées de la manière suivante :

- La sous-rubrique « OPC et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».
- La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé hors Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du premier cours pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
- a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêts de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. La commission de souscription est non acquise au FCP ; elle revient à la société de gestion et au commercialisateur.
12. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,80 % TTC de l'actif net, ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
13. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et de rétrocessions) est de :
- 1,20 % TTC sur l'actif moyen annuel pour la part C1
14. Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fond cible. Le montant global des rétrocessions se décompose comme suit :

Code ISIN	Libellé valeur	Somme de rétrocession
FR000008963	LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO	12 841,20
	Total général	12 841,20

15. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
16. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de juin.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part «C»
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 30/06/2015 EN EUR

	30/06/2015	30/06/2014
Actif net en début d'exercice	6 960 257,18	3 775 447,44
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 743 950,00	2 753 132,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 101 239,64	-301 728,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	178 831,59	126 300,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-4 507,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	878 518,52	665 952,34
Différence d'estimation exercice N	1 696 380,05	817 861,53
Différence d'estimation exercice N-1	-817 861,53	-151 909,19
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-88 299,37	-54 340,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	9 572 018,28	6 960 257,18

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 443,61	0,11
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 443,61	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/06/2015
Créances	
Souscriptions à recevoir	11 070,59
Rétrocession de frais de gestion	2 404,35
Total des créances	13 474,94
Dettes	
Rachats à payer	255,18
Frais de gestion	9 543,99
Total des dettes	9 799,17

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS SOLIDAIRE C		
Parts souscrites durant l'exercice	2 227,78480	2 743 950,00
Parts rachetées durant l'exercice	-845,38562	-1 101 239,64
Solde net des souscriptions/rachats	1 382,39918	1 642 710,36

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2015
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	101 090,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	12 841,20

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2015
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/06/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 058 616,32
	FR0000008963	LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO C	4 058 616,32
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2015	30/06/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-94 287,13	-67 617,68
Total	-94 287,13	-67 617,68
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS SOLIDAIRE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-94 287,13	-67 617,68
Total	-94 287,13	-67 617,68

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2015	30/06/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	186 871,79	166 128,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	186 871,79	166 128,01
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS SOLIDAIRE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	186 871,79	166 128,01
Total	186 871,79	166 128,01

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2011	29/06/2012	28/06/2013	30/06/2014	30/06/2015
Actif net Global en EUR	3 627 196,26	3 393 405,29	3 775 447,44	6 960 257,18	9 572 018,28
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS SOLIDAIRE C					
Actif net en EUR	1 425 588,34	2 219 345,72	3 775 447,44	6 960 257,18	9 572 018,28
Nombre de titres	1 327,72136	2 554,15175	3 676,40534	5 811,00293	7 193,40211
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 073,71	868,91	1 026,93	1 197,77	1 330,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	19,32	28,58	25,97
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-4,99	-5,07	-9,65	-11,63	-13,10
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS SOLIDAIRE O					
Actif net en EUR	2 201 607,92	1 174 059,57	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	204,00000	133,75848	0,00000	0,00000	0,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	10 792,19	8 777,45	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	4,00	-5,44	0,00	0,00	0,00

3.12 INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FONCIERE HABITAT HUMANISME	EUR	1 208	173 952,00	1,82
SIFA CAT.B	EUR	5 426	558 009,84	5,83
TOTAL FRANCE			731 961,84	7,65
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			731 961,84	7,65
TOTAL Actions et valeurs assimilées			731 961,84	7,65
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ALLIANZ VALEURS DURABLES SI.IC 3DEC	EUR	7 281	1 545 319,44	16,14
EURO CAPITAL DURABLE SI.4DEC	EUR	10 374	1 535 248,26	16,04
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO C	EUR	25 856	4 058 616,32	42,40
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE I	EUR	5 128	1 686 753,04	17,62
TOTAL FRANCE			8 825 937,06	92,20
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 825 937,06	92,20
TOTAL Organismes de placement collectif			8 825 937,06	92,20
Créances			13 474,94	0,14
Dettes			-9 799,17	-0,10
Comptes financiers			10 443,61	0,11
Actif net			9 572 018,28	100,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS SOLIDAIRE C	EUR	7 193,40211	1 330,66	

MAZARS

**FCP
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS
SOLIDAIRE**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2015

FCP
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS
SOLIDAIRE

34, rue de la Fédération
75737 Paris Cedex 15

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2015

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la Société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FCP LBPAM RESPONSABLE ACTIONS SOLIDAIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. S'agissant d'un FIA, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIA à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intégré à la partie relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels relatif à la première application du règlement n°2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux FIA, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 30 octobre 2015

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX